

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 3 septembre 2015 à Moustiers Sainte Marie**



Membres présents : Bernard CLAP : Trigance ; Colette CHARRIAU et Marie BOUCHEZ : Conseil régional PACA ; Antoine FAURE : Aups ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83 ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04

Invités : André GAYMARD et Maxime TROIN (pour le point 4), Jean-Marie BOURJAC et Jean-Claude LARGENTON (pour le point 3), Annie MANASSERO : Conseil de développement du Parc du Verdon

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 juillet 2015 à Moustiers Ste Marie

2. Désignation des délégués pour représenter le PNR Verdon auprès de différentes instances

Afin de remplacer Mme Michèle BIZOT GASTALDI, les membres du Bureau ont désigné :

- Mme Delphine Bagarry pour siéger à la commission mixte du PNR Verdon
- M. Paul Corbier pour siéger au comité consultatif de la réserve géologique de Haute Provence

M. Hervé Philibert a été élu 2^{ème} vice-président sur le poste laissé vacant par Mme Michèle Bizot-Gastaldi.

3. Avis sur le PLU de Sainte Croix du Verdon

Le conseil municipal de Ste Croix a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. Le Parc du Verdon en tant que personne publique associée, a été sollicité pour émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Le Maire a été invité au débat.

Les membres du Bureau ont souligné la qualité du projet. En effet, le PLU va dans le sens de la Charte du Parc à la fois du point de vue de la consommation foncière, relativement limitée, des objectifs de densité et de forme urbaine, mais aussi de mixité sociale et fonctionnelle. Cependant, ils ont soulevé un certain nombre de points qui nécessitent d'être précisés ou modifiés.

Après débat et discussion, les membres du Bureau, après en avoir délibéré à la majorité (11 voix contre 3), émettent **un avis réservé** sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte Croix du Verdon, assorti de neuf réserves et quinze préconisations. (*Avis détaillé disponible sur demande au Parc du Verdon*)

4. Avis sur le PLU de Comps sur Artuby

Le conseil municipal de Comps a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. Le Parc du Verdon en tant que personne publique associée, a été sollicité pour émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Le Maire a été invité au débat. Ils ont souligné la qualité du travail réalisé et des documents rendus qui ont bien intégré les données fournies par le Parc.

Après débat et discussion, les membres du Bureau, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix contre 3), émettent **un avis réservé** sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Comps sur Artuby, assorti de six réserves et treize préconisations. (*Avis détaillé disponible sur demande au Parc du Verdon*)

5. Réponse au courrier de l'APPHV 83 relatif au projet éolien d'Aups

Le Président a proposé de répondre au courrier de l'association de préservation des paysages du haut Var adressé à tous les élus du comité syndical et interpellant le Parc sur le projet éolien d'Aups.

Dans la mesure où aucun dossier n'a été communiqué au Parc concernant ce projet, les membres du Bureau ont proposé de faire une réponse faisant référence au schéma éolien et de préciser que le Parc, s'il était sollicité officiellement pour émettre un avis, serait très attentif aux différents aspects en termes d'impact paysager, sur le patrimoine naturel ou encore l'activité agricole.

6. Avis sur les trois jours de Trial du Verdon (point annulé)

7. Validation de la synthèse de l'évaluation intermédiaire de la Charte du Parc

Suite à la présentation faite en séance du mois de Juillet, les membres du Bureau ont validé la synthèse de l'évaluation intermédiaire de la Charte, qui sera diffusée aux différents partenaires et membres du Parc.

8. Candidature espaces valléens pour la valorisation touristique des patrimoines du Verdon

Les membres du Bureau ont :

- validé la candidature du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon à l'appel à projets «**Sélection des Espaces valléens : élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification**» ouvert par la Région PACA et le partenariat de massif pour les Alpes, au titre de *structure porteuse* de l'espace valléen.
- validé la stratégie en trois axes tels que mentionnés ci-dessous et 11 objectifs opérationnels,
 - Axe 1- Organiser l'accès des visiteurs et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites attractifs du Verdon**
 - Axe 2- Elargir l'offre « ecotourisme » du Verdon fondée sur des patrimoines à vivre**
 - Axe 3- Mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon**
- validé le périmètre élargi aux 7 communes non adhérentes du syndicat mixte mais inscrite dans le périmètre LEADER Verdon,
- validé les moyens nécessaires et la gouvernance à la mise en œuvre partagée de ce programme « voir le Verdon en Grand ! »,
- choisi l'identité « voir le Verdon en Grand ! » pour représenter l'esprit de cette candidature.

9. Adhésion à l'association des parcs de PACA

Les membres du Bureau ont approuvé les projets de statuts et confirmé leur volonté d'adhérer à l'association des parcs de PACA (regroupant les 6 PNR de la région et les 3 parcs en projet) ayant plusieurs objectifs dont celui de créer une meilleure gouvernance politique de l'interparc. Les délégués suivants ont été désignés pour représenter le Parc du Verdon au sein de cette association :

- Bernard CLAP, pour siéger au conseil d'administration
- Jean-Pierre BAUX et Delphine BAGARRY pour siéger à l'assemblée générale

10. Mise en œuvre du projet de restauration hydromorphologique du Colostre (phase 1)

Les membres du Bureau ont approuvé l'opération et son plan de financement décomposé en trois volets :

1. Poste Continuités :

Coût total sur 3 ans : 145 500 € TTC // FEDER : 50 925 € // Agence de l'eau : 89 700 € // PNR Verdon : 4 875 €

2. Projet de restauration hydromorphologique du Colostre (Phase 1) - Etudes et travaux :

Coût total : 1 164 000 € TTC // FEDER : 582 000 € // Agence de l'eau : 582 000 €

3. Etudes en cours :

Coût total : 20 000 € TTC // FEDER : 10 000 € // Agence de l'eau : 10 000 €

11. Convention avec Energ'éthique 04 sur le projet d'installation photovoltaïque de Valx

Les membres du Bureau ont approuvé les nouvelles modalités de la convention de partenariat avec Energ'éthique 04 et le Conservatoire du Littoral prévoyant que la mise à disposition de la toiture se fera pour un montant annuel de 360€/an (4€/m² de panneau installé) sachant qu'Energ'éthique 04 sera exonéré de cette redevance pendant le temps de retour sur investissement de l'installation soit durant 12 années. Le paiement de la redevance démarrera donc à partir du 1^{er} janvier 2028.

12. Convention de gestion cynégétique sur le domaine de Valx

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de gestion cynégétique avec le Conservatoire du Littoral et l'association de chasse « La Moustiérienne » arrivée à échéance au 30 juillet dernier.

13. Tarifs pour la buvette de la fête du Parc

Les membres du Bureau ont délibéré sur les tarifs de la buvette qui sera mise en place, à l'occasion de la fête du Parc à Quinson le 27 septembre 2015 :

Bière artisanale :	2,5 €	Café bio :	1 €
Vin bio marqué Parc :	1,5 €	Thé bio :	1 €
Jus de raisin bio :	1,5 €		

14. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations et plans de financement suivants :

❖ Déclinaison de la Trame Verte et Bleue :

Coût total TTC : 506 241,00 € // Europe FEDER-POIA : 253 120,50 € // Région : 151 872,30 € // PNR Verdon : 101 248,20 €

❖ Réalisation du MOS :

Coût total TTC : 107 380 € // Europe FEDER-POIA : 53 690 € // Région : 32 214 € // PNR Verdon : 21 476 €

❖ Susciter et soutenir les initiatives de transition citoyenne du Verdon - modification du plan de financement :

Coût total TTC : 174 500 € // Région 67 600 € // PNR Verdon : 106 900 €

❖ Programme Education à l'Environnement et au Territoire 2016 :

Coût total : 231 000 € // Région 184 800 € // PNR Verdon : 46 200 €

15. Marché Accord-cadre « prestations de communication pour le PNR Verdon »

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer les marchés avec les candidats qui ont été sélectionnés par lots, pour être titulaires de l'accord cadre prestation de communication, lancé sous la forme d'une procédure adaptée, pour une durée de 1 an renouvelable une fois. Les candidats retenus à l'issue de la commission des achats sont les suivants :

Lot n° 1 : conception graphique :

- Thomas STURM
- Agence VOID
- DECLIK
- Autrement dit communication
- Mimoza Graphic Lab

Lot n° 2 : impression papier

- Hemisud
- Pure impression
- Riccobono
- Bremond
- Zimmermann

Lot n° 3 : impression sur autre supports

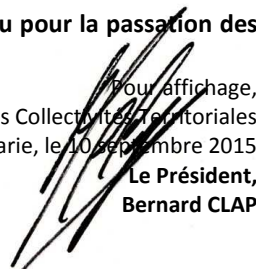
- (expos, bâches, kakemonos, etc)
- Oxygravure
 - Galets bleus

16. Convention de partenariat avec la commune de Castellane, l'association des amis de Blaron, l'école d'Avignon relative à la restauration du four de Blaron

Les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat entre le Parc du Verdon, la commune de Castellane et l'association des amis de Blaron relative à la restauration du four à pain situé au centre du hameau de Blaron.

17. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 10 septembre 2015

Pour affichage,

Le Président,
Bernard CLAP